

# SAREA

## Conceptualisations des groupes de travail de la protection de l'enfance.

### FRATRIES

Maialen Suárez y Edurne González

Université de Deusto

Département travail social et sociologie, San Sebastián.

Interreg  
POCTEFA



Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)  
Eskualde Geografikoak Europako Funtsa (EGEF)  
Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER)

eTCHARRY  
FORMATION | DÉVELOPPEMENT



Deusto



NAZARET

Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:





## INTRODUCTION

---

Ce projet naît sous le nom de Sarea, subventionné par des fonds européens FEDER dans le cadre du programme POCTEFA-INTERREG. Sa configuration et son développement ultérieur émanent de la conviction de la richesse du travail collaboratif et des échanges professionnels, transcendant les limites transfrontalières dans des domaines d'intervention qui répondent à des réalités communes. En ce sens, le projet SAREA vise la création d'un réseau de travail basé sur l'échange de pratiques professionnelles pour faire progresser la prise en charge des services de protection de l'enfance et de l'adolescence, des jeunes et des personnes âgées entre les territoires voisins de Gipuzkoa et des Pyrénées Atlantiques.

Sur cette base, le projet SAREA a été développé grâce à la collaboration de trois entités différentes, avec un impact sur la formation d'étudiants dans le domaine de l'intervention sociale des deux côtés de la frontière ; les Centres de Formation et de développement, Etcharry Formation développement, Nazaret Zentroa et le Département de Travail Social de l'Université de Deusto, dans une période allant de 2018 à 2021 avec l'objectif principal d'améliorer les services de prise en charge des enfants et adolescents et des personnes âgées dans les deux territoires.

A cette fin, les différentes phases du projet se concrétisent, avec une phase initiale qui prône l'échange professionnel autour de différents groupes de travail visant à promouvoir l'apprentissage et le partage d'expériences propres ou partagées, puis à favoriser l'identification de bonnes pratiques et de nouvelles formes d'intervention autour de différents thèmes d'intérêt particulier dans l'agenda social. Cette phase initiale prend la forme de 4 réunions techniques par groupe de travail, sur une période de 18 mois où les sessions alternent avec l'idée de connaître les programmes et les services des deux côtés de la frontière, dans le but de construire une connaissance générale et une conceptualisation théorique-technique ultérieure comme phase finale de cette période.

En ce sens, il convient de mentionner que six groupes de travail ont été impliqués dans ce projet, dont quatre sont liés à la protection de l'enfance et deux au travail d'accompagnement des personnes âgées.

Le groupe des fratries qui a mis en lumière l'importance de la prise en compte des relations fraternelles (entre frères et sœurs) comme axe de recherche pour l'avancement et l'amélioration de l'accompagnement dans le domaine de la protection de l'enfance.



## INTRODUCTION

---

Les recherches et les études qui ont été développées dans le domaine de la vulnérabilité des enfants, tant au niveau national qu'international, s'intéressent généralement aux relations entre les enfants et les parents et donnent la priorité aux relations fraternelles. On assiste récemment à un regain d'intérêt de la communauté scientifique et des techniciens et spécialistes de l'assistance directe pour connaître les caractéristiques et les particularités que la fratrie, en tant que sous-système de coexistence de la famille, acquiert dans les cas graves de vulnérabilité des enfants. Cet intérêt a transcendé la recherche qui nous concerne et nous avons composé dans le cadre du projet SAREA (Poctefa) un groupe spécifique destiné à échanger les expériences et les connaissances que les techniciens et les participants ont pu apporter sur la base de leur propre parcours et expérience professionnelle tant du côté de Gipuzkoa que du côté français.

Le processus de recherche et ses résultats sont rassemblés et contextualisés dans ce document qui se veut être un compendium des principales contributions scientifiques trouvées concernant la valeur des fratries dans le domaine de la négligence envers les enfants.

Le document recueille des questions relatives à l'influence des frères et sœurs sur le développement socio-émotionnel au cours du cycle de vie ; il se concentre ensuite sur les implications que cette relation acquiert lorsque dans l'enfance se produisent des situations de négligence et/ou de vulnérabilité grave qui impliquent la séparation de l'enfant ou de l'adolescent de sa famille.

De même, une autre question importante qui interpelle le travail des techniciens et des professionnels est celle de la prise de décision au moment de concrétiser la séparation ou la préservation du sous-système fraternel une fois que la situation de vulnérabilité a été déclarée. Autour de cette question qui implique inévitablement la séparation entre l'enfant ou l'adolescent et ses parents, il existe également des études et des contributions scientifiques pertinentes qui seront prises en compte pour faire toute la lumière sur une question qui, bien qu'elle semble faire l'objet d'un certain consensus théorique, présente d'importantes difficultés quant à son application pratique ; c'est-à-dire qu'il semble évident que les difficultés du système de protection de l'enfance interfèrent dans une large mesure avec le consensus technique qui prône la préservation de la fratrie.

## 1. LA FRATRIE COMME OBJET DE RECHERCHE. CONCEPT ET APPORTS GÉNÉRAUX DE LA RELATION FRATERNELLE DANS LE DOMAINE DE LA VULNÉRABILITÉ INFANTILE

---

### 1.1 Les relations fraternelles dans le développement humain. Contributions générales

Pour la plupart des personnes ayant des frères et sœurs, la relation fraternelle est la relation la plus longue qu'elles vivront tout au long de leur vie ; elle fait partie intégrante de leur enfance et de leur développement continu (Cicirelli, 1995 cité dans McCormick, 2010 : 198). Les frères et sœurs jouent souvent un rôle central

dans leurs vies respectives et agissent généralement comme des sources de support mutuel et des alliés face aux conflits parentaux-filiaux (Segrin & Flora, 2005). À l'âge adulte également, la plupart d'entre eux continuent à entretenir une relation forte et étroite, ainsi qu'à s'entraider en cas de besoin (Goettig, 1986). En fait, Cicirelli (1995, cité dans Fowler, 2005 : 52) souligne que les éléments les moins désirables qui caractérisent les relations précoces entre frères et sœurs tendent à disparaître avec l'âge tandis que les éléments positifs réapparaissent plus fortement ; de plus, les événements traumatiques et stressants ou les crises vitales telles que la perte d'un parent peuvent resserrer les liens entre frères et sœurs et constituer une source importante de soutien puisqu'ils fournissent de nouveaux contextes d'aide mutuelle (Goettig, 1986 ; Gass, Jenkins & Dunn, 2007). Dans le même ordre d'idées, Fowler (2005) conclut que les principales raisons pour lesquelles les frères et sœurs communiquent sont d'ordre relationnel, comme le besoin d'intimité et de confort. Il ne fait donc aucun doute que dans l'enfance et plus tard à l'âge adulte, la relation fraternelle est l'une des principales composantes du développement socio-émotionnel de la personne, en plus d'être un lien d'union et de connexion avec la famille d'origine (Shlonksy, Webster & Needell, 2003).

## 1.2. La valeur de la fratrie dans les situations de vulnérabilité et/ou de manque grave de protection dans l'enfance.

Concrètement dans le cas des enfants en situation de vulnérabilité, il semble que la relation entre frères et sœurs puisse acquérir une importance toute particulière, d'une part parce que ces unions sont souvent renforcées face à de graves problèmes parentaux et dans des climats familiaux peu harmonieux (Sheehan, 2004), et d'autre part, parce que les soins mutuels sont souvent fréquents comme mécanisme de compensation du manque de soutien des principaux soignants (Goettig, 1986 ; McCormick, 2010). Selon les recherches sur le sujet, le lien fraternel peut être plus important dans des situations défavorables telles que l'abus ou la négligence de la part des parents car il semble également agir comme un facteur de minimisation et même de réparation des conséquences traumatiques de la maltraitance (McCormick, 2010). Dans les contextes de placement familial, les relations entre frères et sœurs peuvent fonctionner comme des sources cruciales de protection qui favorisent un sentiment de sécurité et de continuité émotionnelle ; elles peuvent contribuer à atténuer les sentiments de perte, de confusion, de peur et d'angoisse associés à la séparation de la famille et aux différentes étapes du placement (McNamara, 1990, cité dans McCormick, 2010) : 201 ; Shlonksy, Webster & Needell, 2003 ; McCormick, 2010), elles constituent également le seul lien avec le passé et un environnement connu. Selon Kosonen (1996 : 813), plusieurs études qualitatives montrent que les enfants placés dans des familles d'accueil et/ou en foyer accordent une grande importance au maintien des relations avec leurs frères et sœurs, et même que les relations fraternelles sont très bénéfiques pour leur adaptation et leur bien-être ; ces résultats sont réaffirmés à la lumière des études confirmant l'importance à long terme des relations fraternelles chez les enfants qui ont grandi séparés de leurs parents (Meier, 1966).

Il semble en somme que la préservation des liens fraternels soit d'une importance capitale pour la sécurité, la santé et le bien-être des enfants en situation de vulnérabilité. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des professionnels/les de la protection de l'enfance (et même la législation dans différents pays) soutiennent l'idée que garder ensemble les frères et sœurs en famille d'accueil signifie, dans la plupart des cas, agir dans le

meilleur intérêt de l'enfant (Staff & Fein, 1992 ; Kosonen, 1996 ; Smith, 1996 ; Whelan, 2003 ; McCormick, 2010 ; Waid, 2014). De fait, depuis 1996, la législation française rend obligatoire le choix de l'accueil de fratries unies (Dumaret et Rosset, 2005 ; Pinel-Jacquemin, et al, 2013)<sup>1</sup>, et le Manuel d'intervention dans les situations de vulnérabilité des enfants du Conseil provincial de Gipuzkoa (s.f) inclut également comme principe fondamental d'action et comme critère général la préservation du lien fraternel, en favorisant l'accueil conjoint des frères et sœurs en dehors du foyer, ou à défaut, en assurant le plus grand contact possible entre eux.

### 1.3. Quelques données d'intérêt ; analyse d'études et d'enquêtes empiriques

Néanmoins, il semble que, par rapport à d'autres aspects de la négligence envers les enfants, les relations entre frères et sœurs n'aient été que peu prises en compte par les professionnels/les et les chercheurs/ses jusqu'à une date relativement récente, de sorte qu'une importance et des efforts insuffisants ont été accordés à leur maintien et à leur étude (Kosonen, 1996 ; McCormick, 2010). En termes de recherche, par exemple, très peu d'attention a été accordée à la casuistique des frères et sœurs en situation de vulnérabilité et/ou de placement familial, ce qui explique le peu d'informations disponibles sur le sujet : entre autres, très peu d'études ont comparé les résultats des enfants placés en famille d'accueil avec leurs frères et sœurs avec ceux qui ont été placés séparément ; il y a également un manque d'études sur le long terme qui analysent l'impact du placement à long terme des frères et sœurs, ou plus généralement, de recherches qui analysent les processus spécifiques des frères et sœurs qui se produisent dans les situations de placement en famille d'accueil, et les facteurs qui affectent la stabilité et le bien-être de la famille dans ces situations (Shlonksy, Webster & Needell, 2003 ; McCormick, 2010 ; Pinel-Jacquemin, et al, 2013 ; Waid, 2014). En outre, les résultats des études disponibles sont très limités en raison de la taille de leurs échantillons ou de leur conception méthodologique : les études sont souvent basées uniquement sur des couples de frères et sœurs ; des outils scientifiquement validés ne sont pas systématiquement utilisés ; ni l'âge ni le background socio-économique des enfants ne sont généralement mentionnés comme variables ; les enfants en question sont rarement interviewés, et au contraire, il est plus fréquent que les personnes consultées soient leurs parents, leurs parents d'accueil, ou d'autres professionnels du domaine des services sociaux et/ou de l'éducation ; et la rareté des recherches qualitatives est particulièrement notoire (Shlonksy, Webster & Needell, 2003 ; Pinel-Jacquemin, et al. , 2013 ; Jones, 2016).

Les données disponibles, notamment dans le contexte anglo-saxon, permettent de conclure que la majorité des enfants placés en famille d'accueil et/ou en institution ont des frères et sœurs : certaines études situent ce pourcentage à 73% (Shlonksy, Webster & Needell, 2003), tandis que d'autres vont même jusqu'à 90% (Staff & Fein, 1992), données confirmées par une étude qui passe en revue les recherches internationales sur le sujet et affirme que la proportion d'enfants placés en famille d'accueil qui ont des frères et sœurs se situe entre 65% et

<sup>1</sup> Une mesure qui, pour sa part, a également été critiquée par certains secteurs : selon Pinel-Jacquemin, et al. (2013), cette loi peut être potentiellement dangereuse pour les enfants étant donné qu'elle ne tient pas compte des différences qui peuvent exister entre les différents cas ; une décision d'un tel calibre nécessite d'analyser non seulement le rôle de protection et de soutien que peuvent jouer les frères et sœurs, mais aussi les éventuels mauvais traitements et l'influence négative qu'ils peuvent exercer les uns sur les autres. Selon ces auteurs, le problème réside dans le fait qu'il n'y a actuellement aucun accord en France sur des critères spécifiques quant à l'opportunité de garder ensemble ou pas les enfants d'une même famille ; d'autre part, l'impact de cette loi sur le développement des enfants n'a pas été analysé.

85% (Hegar, 2005). Cependant, malgré la législation et les codes professionnels qui favorisent la préservation des relations fraternelles, les études menées suggèrent que la plupart de ces enfants sont séparés de leurs frères et sœurs : aux États-Unis, les travaux de Staff et Fein (1992) signalent que 53% des enfants sont placés sans aucun de leurs frères et sœurs, et de même, Leathers (2005) situe à 50% le pourcentage de ces cas. Le tableau est plus décourageant au Royaume-Uni ; plusieurs études citées par Kosonen (1996 : 811) ont montré que même si plus de 80% des enfants placés avaient des frères et sœurs dans la même situation, seulement entre un quart et un tiers d'entre eux vivaient ensemble ; en revanche, une étude plus récente réalisée en Angleterre montre que 71% des enfants placés qui avaient un ou plusieurs frères et sœurs également placés en 2013 résidaient dans des foyers d'accueil différents (Ofsted, 2014). Ainsi, comme le soulignent plusieurs auteurs (Kosonen, 1996 ; Shlonksy, Webster & Needell, 2003 ; McCormick, 2010), bien que l'accueil conjoint des frères et sœurs soit largement accepté comme une bonne pratique, la réalité montre que le départ du foyer entraîne souvent la séparation avec la fratrie également

#### 1.4. Conséquences de la séparation et/ou de la non-séparation des frères et sœurs dans les cas de vulnérabilité

Selon un grand nombre des recherches disponibles, la séparation des frères et sœurs qui ont été retirés de leurs parents ne fait qu'intensifier la douleur, le chagrin, la culpabilité, l'inquiétude et le traumatisme liés au départ du foyer (Connor, 2005 ; Lundström & Sallnäs, 2012 ; Herrick & Piccus, 2005, cité dans Waid, 2014 : 284). Concrètement, Rock, et al. (2015) ont montré que, selon une étude qualitative analysée, les enfants séparés de facto déclarent que leurs frères et sœurs leur manquent autant que leurs parents biologiques.

Tarren-Sweeney et Hazzell (2005) ont constaté que les frères et sœurs séparés (en particulier les filles) avaient davantage de problèmes de santé mentale et de socialisation que les frères et sœurs vivant ensemble dans un foyer d'accueil ; Thorpe et Swart (1992, cité dans Shlonksy, Webster & Needell, 2003 : 32), d'autre part, une recherche portant sur 115 enfants placés dans 48 familles différentes a conclu que les enfants séparés de leurs frères et sœurs présentaient moins de symptômes psychiatriques, mais également des résultats scolaires inférieurs à ceux des frères et sœurs restés ensemble.

En ce qui concerne la stabilité du placement, Leathers (2005 : 810), une étude portant sur 197 adolescents indique que les enfants placés qui vivaient avec leurs frères et sœurs de manière constante et régulière ne connaissaient que des modifications et des interruptions de leur placement dans 36% des cas, contre la plus forte probabilité d'instabilité (65%) chez les frères et sœurs isolés ; elle conclut par ailleurs que la séparation ou non des frères et sœurs est la variable qui prédit le mieux le succès ou l'échec de la continuité du placement. D'autres études (Staff & Fein, 1992 ; Smith, 1996 ; Barth, et al., 2007 ; Akin, 2011 ; Rock, et al., 2015) ont confirmé ces résultats concernant l'instabilité résidentielle, et Albert et King (2008) ont ajouté que les frères et sœurs placés ensemble passaient moins de temps en placement puisqu'ils étaient plus susceptibles de retourner dans leur famille d'origine.

En revanche, il semble que les fratries en famille d'accueil qui restent intactes ont tendance à éprouver moins de problèmes émotionnels et comportementaux, ainsi qu'à créer des interactions fraternelles plus harmonieuses (Smith, 1996 ; Drapeau, et al., 2000), ce qui conduit en fin de compte à une meilleure adaptation et une intégration plus facile dans le centre d'accueil (Leathers, 2005) ; Kim (2001) montre, en se référant au



placement familial, que le fait d'accueillir ensemble aide à gérer l'introduction dans une nouvelle famille ainsi qu'à atténuer le possible sentiment d'abandon. Plus précisément, une étude australienne menée auprès de 347 enfants montre que les sœurs cohabitantes ont moins de problèmes en général, et moins de problèmes mentaux en particulier (Tarren-Sweeney & Hazzell, 2005).

## 2. LA PRISE DE DÉCISION FACE À LA DÉCLARATION DE SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT

Si les preuves empiriques suggèrent que, dans la plupart des cas, les enfants placés en famille d'accueil bénéficient considérablement du contact avec leurs frères et sœurs (McCormick, 2010), il semble logique de se demander pourquoi cette séparation est si fréquente. Les recherches sur le sujet montrent une fois de plus que la préservation des liens entre frères et sœurs n'est pas une priorité ou est difficile à réaliser : Herrick et Piccus (2005, cités dans McCormick, 2010 : 205), par exemple, soulignent l'obstacle du manque de ressources en matière de placement familial conjoint, et concluent que la décision de se séparer est souvent prise dans le meilleur intérêt du système lui-même, et pas tant dans celui de l'enfant. En fait, certaines études qui recueillent les véritables raisons qui ont motivé la décision des professionnels/les impliqués/es, indiquent que les causes les plus mentionnées sont le manque d'espace (Smith, 1996), les problèmes de comportement et le manque de moyens (Leathers, 2005). Il semble également que dans les cas où une telle séparation a lieu, les mesures nécessaires ne sont pas prises pour favoriser le maintien de la relation entre frères et sœurs comme l'établissement d'un régime de visites régulières (Harrison, 1999, cité dans McCormick, 2010 : 203). Comme explication possible, la révision bibliographique de Kosonen (1996) montre que, selon plusieurs études, les professionnels/les manquent souvent d'informations complètes sur la famille biologique des enfants dont ils s'occupent, y compris le nombre de frères et sœurs et leur lieu de résidence.

En outre, il existe des différences concernant la probabilité d'un accueil conjoint en fonction de différentes variables. Les quelques études menées dans ce domaine montrent que les enfants ont plus de chances de rester ensemble dans le cadre d'un placement familial, et dans les cas où ils ont connu moins de changements de résidence (Sholonsky, Webster & Needell, 2003) ; également lorsqu'il s'agit de frères et sœurs petits, du même sexe (Hegar, 1986 ; Sholonsky, Webster & Needell, 2003), composés des plus jeunes frères et sœurs, avec une plus petite différence d'âge, et qui ont été placés en même temps (Hegar, 1986). À l'inverse, le fait d'entrer dans un foyer d'accueil à des moments différents, avec une différence d'âge plus importante entre le frère ou la sœur aîné(e) et le frère ou la sœur cadet(e), entraîne une probabilité moindre d'être accueilli(e)s avec d'autres frères et sœurs (Sholonsky, Webster & Needell, 2003).

Dans l'ensemble, il ne fait aucun doute que la décision concernant les fratries placées est une question complexe, dans laquelle différents éléments et variables doivent être analysés afin de prendre une décision bien fondée et bénéfique pour les enfants et les autres parties concernées. Comme nous l'avons dit, il existe un large consensus en faveur de l'accueil conjoint de fratries et de la préservation des liens fraternels. Malgré cela, plusieurs auteurs affirment, dans la lignée des critiques faites à la législation française, qu'il existe des cas dans lesquels ce n'est pas conseillé, par conséquent la dynamique fraternelle existante doit être étudiée et envisagée dans chaque situation (Pinel-Jacquemin, et al., 2013 ; Seale & Damiani-Taraba, 2017).

En général, et malgré le fait que, comme mentionné ci-dessus, la recherche suggère que ces questions sont rarement la véritable motivation de la décision de séparation (Staff & Fein, 1992 ; Hegar, 2005), les études examinées (Kosonen, 1996 ; Smith, 1996 ; Whelan, 2003 ; Shlonsky, Bellamy & Elkins, 2005 ; Hegar, 2005 ; McCormick, 2010 ; Pinel-Jacquemin, et al, 2013) s'accordent à dire que certaines situations compliquent la prise de décision, car placer des frères et sœurs dans la même ressource pourrait être contre-productif : Parmi les casuistiques évoquées, citons le fait que les frères et sœurs ne sont pas apparentés ou n'ont pas vécu ensemble auparavant ; les cas où le besoin d'attention individuelle est si grand qu'il nécessite une attention totale ; lorsque la différence d'âge entre les frères et sœurs est très grande ; les situations où les frères et sœurs plus âgés adoptent un rôle parental qui a une influence négative sur leur propre développement ; lorsque la séparation est décidée par les enfants eux-mêmes ; lorsqu'il existe une hostilité ouverte entre les frères et sœurs ; en cas de situation de rivalité ou de concurrence pour l'affection d'un adulte ; lorsqu'un frère ou une sœur entrave l'adaptation ou la réussite d'un autre frère ou d'une autre sœur ; ou lorsqu'il existe des indices ou une menace de violence ou d'abus psychologique, physique ou sexuel grave entre frères et sœurs. De fait, Drapeau et al. (2000) ont observé que la séparation des fratries pouvait conduire à une amélioration de leur relation et à une réduction du conflit, dans les cas où la compétition pour l'affection était très intense, et à condition que les enfants maintiennent des contacts réguliers bien qu'ils ne vivent pas ensemble.

C'est pourquoi il est particulièrement important de savoir analyser la dynamique fraternelle afin de différencier les relations fonctionnelles et dysfonctionnelles entre frères et sœurs ; c'est-à-dire d'étudier la qualité des relations pour pouvoir évaluer correctement s'il existe un lien suffisamment positif pour être une source d'aide mutuelle, ainsi qu'un soutien au développement personnel et conjoint, ou si, au contraire, les éléments négatifs de la relation l'emportent sur les éléments positifs s'il s'agit d'une relation toxique, de nature massive, dommageable et clairement abusive, qui provoque de la souffrance non seulement dans le présent, mais aussi des dommages irréversibles à long terme (Pinel-Jacquemin, et al., 2013).

## 2.1. Théories qui analysent les relations fraternelles

À cet égard, certain/es auteur/es font référence à plusieurs courants psychosociaux qui soutiennent l'analyse et la prise de décision concernant les relations fraternelles ; parmi les plus mentionnés pour aider à comprendre les indicateurs et les conséquences de l'accueil conjoint ou séparé figurent la théorie de l'attachement (Bowlby, [1969] 1982), la théorie systémique (Von Bertalanffy, [1968] 1989) et la théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1977).

La plus connue est sans doute la théorie de l'attachement, que des auteurs comme Whelan (2003) recommandent précisément comme base théorique pour décider du type de placement de fratries. Selon cet auteur, cette théorie offre aux professionnels/les de la protection de l'enfance le cadre idéal pour déterminer si le maintien ou la séparation des fratries est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, car elle accorde une attention particulière aux besoins émotionnels et développementaux des enfants en fournissant un outil permettant de comprendre l'impact mutuel des frères et sœurs sur le développement de chacun : La théorie de l'attachement (Bowlby [1969] 1982) repose sur le principe que les enfants recherchent des relations d'attachement avec les

personnes qui s'occupent d'eux pour se protéger, mais que leur développement continu peut évoluer vers un style d'attachement effectivement sécurisé ou un style d'attachement insécurisant (ambivalent, évitant ou désorganisé) potentiellement lié à la psychopathologie des émotions. Contrairement aux courants psychanalytiques et psychiatriques classiques, cette perspective accorde une attention particulière à l'influence potentielle de l'environnement de l'enfant sur son développement, en montrant comment les relations avec les personnes de l'environnement (en particulier les soignants/es primaires) ont un impact direct sur le développement psychologique ultérieur de l'enfant. Les styles d'attachement sont susceptibles de changer en fonction des expériences de soins vécues par les enfants, de sorte qu'un attachement insécurisant peut entraîner des comportements inadaptés jusqu'à ce que l'environnement de soins change suffisamment pour remettre en cause de manière significative le style internalisé en contrebalançant les soins inadéquats antérieurs. Bien qu'il soit courant que les enfants en situation de vulnérabilité présentent des styles d'attachement inadéquats, dans la plupart des cas, ils continuent d'être une source d'amour, de soutien et de familiarité mutuelle, de sorte qu'ils contribuent à créer un environnement sûr où leurs éventuels styles d'attachement insécurisés peuvent être contrebalancés par les nouvelles personnes qui les ont en charge (Whelan, 2003).

Whelan (2003) suggère donc aux praticiens d'observer si les styles d'attachement développés entre les frères et sœurs présentent une relation d'attachement suffisamment positive qui contribue à promouvoir un environnement sûr, ou si, à l'inverse, ils constituent un obstacle à la création d'un tel environnement d'attachement car si le dispositif d'accueil n'est pas en mesure de contrecarrer les antécédents possibles de relations abusives entre les frères et sœurs, il est probable qu'il vaille mieux les séparer ; et certains styles d'attachement fraternels peuvent refléter les styles d'attachement insécurisant et négatif des soignants principaux. Dans ce sens, des auteurs comme Hoffman, Kiecolt et Edwards (2005) ont recours à la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1977) pour expliquer les schémas violents dans les relations fraternelles, qu'ils caractérisent comme de possibles répétitions des comportements conflictuels observés chez leurs parents. Par ailleurs, en se basant sur la théorie systémique, la fratrie est considérée comme un microsystème ou sous-système situé dans un macrosystème familial ; Von Bertalanffy ([1968] 1989) a proposé que les systèmes soient en interaction constante, et que les changements dans un sous-système, comme par exemple le sous-système conjugal, conduisent à la transformation des relations entre les sous-systèmes. Suivant ces hypothèses, certains auteurs (Beauregard, 2003, cité dans Pinel-Jacquemin, et al., 2013 : 965), préviennent que lorsque les interactions entre un sous-groupe familial diminuent, les interactions dans d'autres sous-groupes familiaux augmentent de manière quelque peu compensatoire ; cela se traduit par le fait que les interactions fraternelles peuvent augmenter en cas de négligence parentale, mais peuvent inclure des éléments positifs de coopération et d'aide, comme des éléments négatifs de violence et d'agressivité.

### 3. PRINCIPALES CONCLUSIONS TIRÉES DU PROCESSUS DE RECHERCHE : PROJET SAREA (POCTEFA)

Comme nous pouvons le constater après avoir passé en revue la littérature scientifique disponible, il ne semble pas y avoir de consensus théorique-pratique bien défini concernant les critères qui peuvent prédire, de manière minimalement fiable, la pertinence du maintien ou de la séparation de la fratrie dans l'urgence des

situations de vulnérabilité grave de l'enfance.

Dans le cadre de la recherche développée par le projet SAREA (Poctefa), la présence de professionnels des deux côtés de la frontière (Département des Pyrénées atlantiques et Service de l'enfance du Conseil provincial de Gipuzkoa) nous a permis de visualiser les différences que les deux Systèmes d'attention maintiennent en ce qui concerne l'intervention spécifique auprès des enfants en situation de vulnérabilité, et par conséquent le travail qui est développé avec les groupes de fratries.

Comme nous venons de le souligner, nous disposons de preuves qui placent l'intervention auprès de la fratrie devant des défis plus difficiles. D'après les résultats de notre recherche et les débats qui sous-tendent les rencontres professionnelles qui ont eu lieu au cours de ces mois, il existe à nouveau des différences de critères concernant la décision de travailler sur ces difficultés en présence de toute la fratrie ou en les séparant dans différents dispositifs d'accueil.

À tel point que l'une des principales questions observées dès les premiers moments du processus réside dans la perspective différentielle qui a été soulevée entre les services d'accueil de part et d'autre de la frontière ; d'une part, le Conseil départemental des Pyrénées atlantiques a entamé le processus par une réflexion interne liée à la pertinence ou non de préserver la fratrie dans le cadre de l'accueil familial qui constitue la principale modalité d'accueil en France. D'autre part, Gipuzkoa a soulevé les difficultés rencontrées par les techniciens au niveau du système pour maintenir un principe d'action de base qui prône le maintien de la fratrie unie, et qui s'avère pourtant être une réalité difficile à mettre en pratique.

Passons néanmoins en revue les contenus et les particularités qui sont apparus à cet égard au cours des quatre réunions techniques qui ont constitué la phase d'échange d'expériences de la recherche et qui ont finalement donné lieu aux conclusions et aux contenus que nous allons maintenant décrire.

Pour cela, il est nécessaire de remettre un minimum dans leur contexte les caractéristiques des deux systèmes de protection de l'enfance pour mettre en évidence les nuances et les implications différentielles de ces derniers dans les processus d'intervention auprès des fratries qui est le sujet qui nous occupe ici.

D'une part, le système de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité en France est caractérisé par la présence constante et importante de l'autorité judiciaire bien que la loi privilégie l'action des mesures administratives par rapport à celles de nature judiciaire (en principe, ces dernières ne sont prises que lorsque les premières ne fonctionnent pas). Il s'agit en général d'un système judiciarisé où un grand pourcentage des mesures adoptées dans les situations de vulnérabilité ou de négligence grave des enfants sont adoptées, supervisées et évaluées par le juge. De même, il s'agit d'un modèle plus centralisé par rapport au modèle juridictionnel que nous trouvons à Gipuzkoa, où la responsabilité du cas est établie par famille. En effet, comme nous le verrons plus loin, depuis quelques années la loi française établit qu'il n'y a en général qu'un seul référent professionnel pour l'ensemble du système familial, un élément très pertinent pour l'objet d'intérêt de cet article.

Pour sa part, l'État espagnol dispose d'un système de protection sociale éminemment administratif avec une faible présence du système judiciaire, avec de grandes différences organisationnelles entre les communautés et les territoires qui émanent de son caractère décentralisé, basé sur la répartition des compétences. Ce mécanisme devient particulièrement complexe dans la Communauté autonome basque (ci-après CAPV), étant donné que les compétences en matière de protection de l'enfance sont partagées entre les trois administrations présentes : le Gouvernement basque (fondamentalement responsable de la législation), les Conseils

provinciaux de Gipuzkoa, Bizkaia et Araba (qui assument la responsabilité dans les situations de vulnérabilité de l'enfance graves ou très graves) et les mairies (qui assument les compétences dans les cas de situation de vulnérabilité légère ou modérée). Dans le cas qui nous occupe ici, le Conseil provincial (plus précisément le Conseil provincial de Gipuzkoa) est l'Administration compétente dans la gestion des situations de vulnérabilité et/ou d'abandon des enfants et donc responsable de l'adoption de mesures de nature administrative qui impliquent la séparation familiale lorsque cela est jugé nécessaire. D'autre part, la loi de l'État espagnol établit que la référentialité du cas est individuelle, c'est-à-dire que les cas avec des mesures de protection de l'enfance maintiennent une personne de référence par mineur et non par famille, ceci étant une différence importante entre les deux systèmes. Cette particularité s'ajoute au fait que le modèle de Gipuzkoa, en plus de prévoir une personne référente par enfant ou adolescent, prévoit également une personne de référence différent selon le type de prise en charge dont le mineur fait l'objet. Dans ce cas et compte tenu qu'il est souvent impossible de concrétiser un accueil collectif pour une fratrie, il est relativement fréquent qu'une fratrie ait des référents de cas différents et même que ces référents appartiennent à des sections différentes au sein d'un même service de protection de l'enfance.

Ces différences initiales dans la configuration du système propre à chaque pays ont leur correspondance logique lorsqu'il s'agit de spécifier et de développer des services de prise en charge d'enfants spécifiques. Le processus de recherche que nous avons développé tout au long des sessions du projet Sarea nous a permis de mettre en évidence et de contextualiser ces nuances qui, comme nous le verrons, émergent parfois des différences législatives, parfois du cadre historique lui-même, ou encore de l'évolution des modalités de prise en charge des enfants activées dans chaque territoire.

En ce sens, la France a une longue tradition de placement familial professionnalisé (rémunéré), qui inclut le travail avec les fratries lorsqu'elles ont besoin d'une alternative après une séparation familiale. Cependant, le point de départ de la recherche comprenait une interrogation plus ou moins récente du Conseil départemental lui-même sur l'opportunité de continuer à activer l'accueil familial impliquant l'accueil de toute la fratrie au vu des résultats observés ces dernières années. Concrètement, on a observé que les groupes de frères et sœurs ont tendance à reproduire les éléments dysfonctionnels du système familial, ce qui rend plus complexe les processus de placement en famille d'accueil et font de plus en plus souvent échouer la mesure d'accueil familial activée par les services de protection de l'enfance.

D'autre part, le système de Gipuzkoa est composé d'un groupe de familles essentiellement bénévoles (il n'y a qu'un petit groupe d'environ 10 personnes qui travaillent en tant qu'accueillants professionnels), ce qui rend très difficile la matérialisation de l'accueil familial pour toute la fratrie, encore plus lorsqu'elle est composée de plus de deux frères et sœurs. D'autre part, il s'agit de chiffres approximatifs qui différencient l'accueil dans la famille élargie (environ 30%) de l'accueil dans d'autres familles (environ 70%), de sorte qu'actuellement, l'accueil à Gipuzkoa est majoritairement volontaire, mais ce n'est pas l'alternative la plus courante, l'accueil résidentiel étant la modalité qui enregistre un plus grand nombre de mineurs accueillis, surtout dans la tranche d'âge des adolescents.

À cet égard, les services d'accueil résidentiels des deux pays présentent des différences significatives. À Gipuzkoa, le placement en résidence se caractérise par sa spécialisation (configuré sur la base de différents programmes différenciés en fonction des critères d'âge, de niveau d'intensification dans l'intervention et d'urgence), avec un fonctionnement historique basé sur le concept de petits foyers (entre 8 et 9 places dans la plu-

part des cas), et compte également un nombre important de fratries placées sous ce type de prise en charge.

Il s'agit d'une réalité de la section d'accueil en résidence de Gipuzkoa qui répond à l'impossibilité réelle du système de répondre à la totalité des cas qui nécessiteraient une alternative d'accueil dans une famille après la déclaration de situation de vulnérabilité. Comme nous l'avons dit ci-dessus, les limites de l'accueil familial (le plus souvent volontaire) rendent difficile la matérialisation de l'accueil familial des fratries et au contraire impliquent soit la séparation de ceux-ci dans différentes familles d'accueil ou ressources de protection (foyers), soit l'adoption de mesures de prise en charge différentes pour chacun des frères et sœurs (certains restent dans une famille, d'autres résident dans des centres de protection). D'autre part, le modèle français de placement en centre de protection est de nature institutionnelle, où la prise en charge est articulée dans de grands centres divisés en modules de vie plus petits. Ainsi, au sein d'un même centre, l'organisation est configurée selon des critères d'âge ou sur la base de besoins spécifiques, chaque module étant relativement indépendant des autres. Dans ce contexte, lorsque des interventions sont réalisées auprès de groupes de frères et sœurs, ceux-ci peuvent résider dans le même centre, même si les frères et sœurs peuvent vivre ensemble dans des modules différents en fonction de leur âge, par exemple.

Comme nous pouvons le constater, les particularités de chaque système de prise en charge ont une influence significative sur la manière dont les placements des groupes de frères et sœurs sont mis en œuvre. Tant en France qu'à Gipuzkoa, la priorité est donnée au placement conjoint, bien que la réalité l'emporte sur les préceptes théoriques-techniques-législatifs et qu'il soit nécessaire de prendre en compte d'autres critères et/ou circonstances qui guident l'intervention professionnelle pour tenter de minimiser l'impact des séparations que les fratries sont obligées de subir.

Ainsi, bien que comme principe général à Gipuzkoa il soit recommandé de garder les groupes de frères et sœurs ensemble, on ne nie pas l'existence de difficultés pragmatiques au moment de développer des mesures pour préserver la fratrie. Face à cette réalité, il est entendu qu'il est nécessaire d'évaluer la disponibilité des places et des ressources, - comme nous l'avons indiqué plus haut, l'accueil en famille à partir d'un certain âge (6-8 ans) est très difficile à concrétiser ; et les foyers d'accueil résidentiels sont divisés par âge (il est compliqué pour une fratrie avec des groupes de frères et sœurs âgés de 6, 10 et 16 ans, par exemple, de rester ensemble).

D'autre part, les responsables de Gipuzkoa nous rappellent qu'il est hautement nécessaire de revoir les compétences professionnelles de ceux qui travaillent directement avec les fratries, car il est entendu que ces techniciens doivent avoir des compétences pour analyser et identifier les dysfonctionnements familiaux dynamiques reproduits dans les fratries. De même, il est nécessaire de collecter des données et des statistiques qui fournissent des informations sur le nombre de fratries qui restent ensemble et celles qui sont séparées (actuellement, il semble qu'environ 50% restent ensemble, tandis que les 50% restantes sont séparées), pour que nous puissions travailler avec des chiffres concrets et déterminer la portée réelle de nos décisions techniques.

Dans tous les cas, la relation entre frères et sœurs est un droit fondamental de l'enfant et, à quelques exceptions près et pour des raisons contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant, les groupes de frères et sœurs qui restent séparés disposent d'un plan de contact qui garantit le droit de maintenir la relation entre eux.

De son côté, la Loi que le Gouvernement français a adoptée en 2016, indique qu'en cas de mesures de protection des frères et sœurs, il faut essayer de maintenir la fratrie ensemble. Compte tenu de la présence pertinente du système judiciaire dans les mesures de protection de l'enfance en vigueur en France, les juges

tiennent compte de cette indication et demandent pour cela d'assurer la continuité dans la relation des sœurs et des frères.

En ce sens, dans la mesure du possible, les professionnels essaient de les accueillir dans les mêmes familles ou foyers d'accueil et, si possible, organisent également des rencontres familiales ; entre frères et sœurs et/ou parents. Comme dans le cas de Gipuzkoa, où les réunions familiales ne sont pas possibles ou que la fratrie ne reste pas ensemble, le Conseil départemental, en tant qu'administration responsable du service de protection de l'enfance, doit garantir un plan de contact pour préserver les droits de la relation entre frères et sœurs.

À cet égard, les techniciens en charge du Conseil départemental de Pyrénées atlantiques affirment que depuis l'adoption de la loi française de 2016, qui promeut un référent familial unique et un inspecteur par famille, le travail et la relation avec les familles ont été clairement favorisés. La perspective par rapport à la réalité familiale, la prise de décision et les critères de préservation ou de séparation de la fratrie acquièrent ainsi une vision systémique, toujours en relation avec une réalité familiale unique et partagée.

En résumé, dans le contexte français, le modèle de l'accueil en famille (en tant qu'activité professionnelle) implique une plus grande flexibilité en termes d'accueil de fratries, ce qui est plus difficile à Gipuzkoa. De même, la prise en charge en foyer d'accueil, qui repose sur un réseau de centres de grande capacité (modèle institutionnalisé), permet la division de la résidence par modules, favorisant également l'accueil de fratries dans un même lieu. Cette structure physique permet également aux centres d'abriter des espaces pour les réunions familiales (y compris les fratries) au sein même de l'institution ; ou bien il existe des points de rencontre hors de la résidence aménagés à cet effet, offrant un lieu ad hoc pour la tenue de ces réunions entre les groupes de frères et sœurs qui ne vivent pas ensemble au quotidien.

Pour sa part, dans le contexte de Gipuzkoa, la modalité de protection de l'enfant détermine quel professionnel et/ou service sera le référent du cas (le référent du cas étant entendu comme la personne ou service affecté à l'enfant ou à l'adolescent, et non à la famille comme en France). Par conséquent, si deux frères/sœurs relèvent de deux modalités de protection différentes (placement familial ou en foyer), les référents de cas seront nécessairement différents, ce qui produit un plus grand sentiment de cloisonnement du système et donc des interventions.

D'autre part, les difficultés du système à rendre effectif l'accueil des fratries, rendent nécessaire une réflexion sur des critères clairs qui déterminent la modalité des visites (régularité, supervision, en présence/absence des parents), comme nous avons pu le vérifier dans le document présenté par l'un des organismes participants lors de la première réunion du groupe de travail.

Enfin, il existe une difficulté liée à l'absence de lieux spécifiques permettant les rencontres familiales dans la modalité de placement familial résidentiel, c'est-à-dire lorsque les fratries sont placées dans des foyers d'accueil différents - un espace qui existe pourtant pour les rencontres entre frères et sœurs lorsqu'un ou tous sont placés en famille d'accueil. Ce handicap est un élément supplémentaire par rapport à la nécessité perçue de donner plus de naturel aux rencontres entre des groupes de frères et sœurs qui vivent, généralement en raison de circonstances inhérentes au système de prise en charge actuel, dans des foyers différents.

- Le point de vue des intéressés

Nous ne voudrions pas terminer ce document sans consacrer un espace particulier consacré à exposer le point de vue des intéressés avec lesquels nous avons eu l'occasion de partager l'une des rencontres les plus importantes qui ont eu lieu pendant les sessions de travail.

Nous recueillerons ensuite les principales conclusions tirées de l'entretien réalisé avec trois jeunes, anciens résidents de deux ressources de protection de Gipuzkoa qui ont partagé pendant environ une heure leurs propres expériences en tant que mineurs accueillis avec leurs frères et sœurs, dans certains cas, ou séparés d'eux, dans d'autres.

La première participante a actuellement 30 ans et a vécu dans un foyer d'accueil de 12 à 17 ans, période pendant laquelle elle a vécu avec sa sœur, qui avait deux ans de plus qu'elle. Elle a exprimé qu'elle était très reconnaissante d'être restée avec sa sœur pour affronter l'étape difficile de la séparation d'avec sa mère et elle pense également que le fait d'être ensemble les a beaucoup aidées dans tout le processus. De son point de vue actuel, 13 ans après avoir quitté le système de protection, elle pense qu'être avec sa sœur était essentiel.

Elle ajoute qu'elle ne sait pas ce qui se serait passé si elle avait été accueillie dans le foyer sans sa sœur, mais elle est sûre que cela aurait été terrible pour elle ; s'il est déjà difficile d'entrer dans ces foyers, le faire sans sa sœur aurait été beaucoup plus difficile. À l'heure actuelle, elle considère que les deux sont très proches et que son expérience du placement en foyer est généralement positive ; elle pense que cette expérience est complexe, mais qu'elle a été bénéfique dans son processus de vie.

Le discours de la deuxième participante est sans aucun doute très révélateur compte tenu des circonstances qu'elle a traversées à un si jeune âge. Il s'agit d'une jeune femme qui a actuellement 18 ans et a vécu dans trois foyers différents depuis qu'elle est entrée dans le premier à l'âge de 12 ans. Pendant cette période, elle n'a jamais coïncidé avec ses frères et sœurs et elle est l'aînée de la fratrie.

Elle a très mal vécu le moment où elle a été emmenée seule dans un foyer d'accueil, nous dit-elle, et elle considère que ce n'était pas la bonne décision, étant donné que la séparation est aussi très difficile. Elle affirme qu'elle aurait aimé se trouver avec ses frères et sœurs dans les foyers car elle se sentait seule, d'autant plus qu'elle pensait qu'ils vivaient tout ce qu'elle-même était en train de vivre. Elle ajoute également qu'en tant que grande sœur, elle aurait aimé être là pour les aider et elle dit que les aspects de la vie quotidienne qui lui manquent le plus sont les siestes, les petits déjeuners pris ensemble, baigner ses frères et sœurs, etc.

La jeune femme confie qu'elle ne comprend pas pourquoi les frères et sœurs sont séparés et, de son point de vue, elle considère qu'il est prioritaire que la fratrie reste unie, au-delà de toute autre considération. Cependant, la jeune fille a répondu à une question posée par les professionnels présents à la réunion qui ont essayé de savoir quelles recommandations elle ferait aux techniciens du système de protection de l'enfance, étant donné l'évidence qu'il existe des cas dans lesquels les groupes de frères et sœurs doivent inévitablement vivre séparément.

À cet égard, la jeune femme a évoqué les questions suivantes :

- Si le cas n'est pas très urgent, il faut, selon elle, attendre que les frères et sœurs puissent être amenés dans le même dispositif de prise en charge (foyer ou famille d'accueil).



- Si au contraire il s'agit d'une situation urgente et qu'il faut chercher une alternative efficace qui implique inévitablement la séparation de la fratrie, il faut encourager la relation entre les frères et sœurs à travers des activités de la vie quotidienne comme manger ensemble à la même table, prendre un repas ensemble ou participer aux activités de la vie quotidienne, en revendiquant des espaces plus naturels et normalisés pour que ces rencontres puissent avoir lieu. Selon ses propres mots, il s'agirait de maintenir une relation aussi semblable que possible à celle qui existait auparavant.
- Elle considère au contraire que les espaces qui leur sont destinés, comme les points de rencontre, rendent la visite plus artificielle, plus froide, ce qui entraîne une détérioration des liens.
- En revanche, sur la question relative à la supervision des visites par un professionnel présent, elle indique que la sensation dans ces cas est qu'il y a trop de monde présent dans ces visites, et qu'il y a par ailleurs beaucoup de rotation. Elle comprend que dans ces cas, il est nécessaire qu'il y ait un nombre réduit de techniciens pour superviser les visites et qu'on tente autant que possible que ce soit toujours les mêmes, qu'on évite les changements constants de professionnel-superviseur dans ces rencontres.

Enfin, nous avons le témoignage de la troisième participante qui, après la déclaration d'abandon lorsqu'elle avait 12 ans, a vécu dans différents foyers de protection, dont un placement en famille d'accueil frustré. Dans l'expérience de cette jeune femme et compte tenu des changements de foyers qu'elle a connus, elle a vécu de manière itinérante avec ses frères et sœurs.

Après avoir quitté la maison, elle a d'abord vécu avec sa sœur jusqu'à ce qu'elles soient toutes deux accueillies par des familles différentes. Après l'échec de son placement dans une famille, l'enfant est entrée dans un nouveau centre de protection dans lequel se trouvait également son frère. Cependant, au fil des ans et après avoir déménagé dans une autre province, elle a été placée seule dans un nouveau foyer, cette fois sans la présence de la famille de sa fratrie.

Selon elle, il est plus facile pour les familles d'accueillir un enfant en bas âge. Elle privilégie donc le maintien des fratries, même si l'alternative est de les placer dans un foyer d'accueil. D'autre part, soutenant les propos de sa compagne, elle indique également qu'il est nécessaire pour les groupes de frères et sœurs, même lorsqu'ils sont contraints de vivre séparément, de bénéficier d'espaces de rencontre normalisés qui leur permettent de pratiquer des activités typiques de la relation fraternelle. Il s'agit, comme nous l'avons dit dans les lignes précédentes, d'éloigner les relations de la fratrie du caractère institutionnel auquel ces rencontres sont habituellement soumises.

## 4. CONCLUSIONS

---

Après avoir traité les principales questions analysées par le groupe de travail au sujet de l'intervention professionnelle auprès des fratries dans le domaine de vulnérabilité des enfants, nous nous pencherons maintenant sur les conclusions que nous pouvons en tirer.

Comme nous avons pu le voir, il existe peu de recherches scientifiques prenant en compte des contenus spécifiques concernant les relations des fratries après la déclaration de vulnérabilité des enfants. Même si nous avons passé en revue la perspective de certains auteurs et modèles théoriques, ainsi que les propositions qui découlent de certaines recherches développées autour de cet objet d'étude, il semble qu'à ce jour il n'existe pas de connaissance claire et définie du sujet.

Il est donc évident qu'il n'existe pas de modèle qui nous indique où diriger nos interventions, il semble donc logique de penser que cette conclusion se répète lorsqu'il s'agit de matérialiser nos actions techniques.

Les différences de critères et les divergences entre professionnels sont en fait le point de départ de ce groupe de travail qui s'attache à recueillir un premier questionnement de l'administration française sur ses orientations habituelles, orientations qui ont historiquement opté pour le maintien de la fratrie dans les processus d'accueil.

Dans ce sens et en général, il existe une certaine tendance de la part des responsables des services de l'enfance (tant du côté français que du côté de Gipuzkoa) à maintenir la fratrie lors d'un retrait forcé du foyer. Cette orientation technique est toutefois subordonnée aux besoins du système de prise en charge qui tend à faire passer ses besoins organisationnels et opérationnels avant les décisions relatives aux cas.

Cette difficulté, partagée par les deux systèmes de soins, est une réalité à laquelle les administrations française et de Gipuzkoa doivent faire face et qu'il est difficile de résoudre à l'heure actuelle. Il est très probable que l'activation de changements à ce niveau implique des décisions de grande envergure, des changements structurels et un réajustement complexe de leur propre fonctionnement.

Quoi qu'il en soit, l'éternel dilemme qui découle de la priorisation des besoins généraux du système par rapport aux besoins particuliers du cas, dépasse les limites de cet article et apparaît comme un autre élément de réflexion. Pour notre part, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de nous arrêter sur ces questions, de les prendre en compte et de nous laisser imprégner par ce qui nous pousse à agir afin de répondre de manière plus efficace aux missions de notre travail.

C'est ce que semblent vouloir nous dire ceux qui ont été des enfants ou des adolescent en situation de vulnérabilité et qui, avec les récits de leurs expériences avec ou sans leurs frères et sœurs, nous ont apporté un contenu précieux à prendre en compte dans notre prise de décision.

La demande des jeunes anciens résidents avec lesquels nous avons eu l'occasion de partager un forum de réflexion et d'échange d'expériences est claire : ils demandent qu'après le départ du foyer et la séparation d'avec les parents, les groupes de frères et sœurs restent ensemble. C'est ce qu'expriment ceux qui ont pu partager le processus d'accueil avec leurs frères et sœurs et ceux qui ont subi la séparation familiale complète, c'est-à-dire une séparation d'avec leurs parents à laquelle s'ajoute l'impossibilité de continuer à vivre avec leurs frères et sœurs.

Ils ajoutent, d'autre part qu'il est nécessaire que les rencontres entre eux soient plus naturelles ces rencontres lorsque les fratries doivent inévitablement être séparées et vivre dans des foyers différents, voire sous des formes d'accueil différentes (accueil en résidence ou accueil en famille). En bref, ils revendiquent le droit de jouir de la vie quotidienne et du naturel qui caractérisent la relation fraternelle.

D'autre part, l'accueil de groupes de frères et sœurs impliquent des défis au niveau de l'intervention dans

la mesure où les difficultés du système relationnel présentes dans la dynamique de fonctionnement avant le départ du foyer tendent généralement à se reproduire une fois que l'alternative de l'accueil en fratrie se matérialise.

Un débat intéressant se pose à ce stade, qui implique des divergences professionnelles, car cette dynamique peut être comprise comme un problème ou comme une opportunité.

Parmi ceux qui perçoivent la reproduction dysfonctionnelle du système comme un problème pour soutenir l'accueil familial avec des perspectives de succès (généralement l'accueil familial), il est préconisé de repenser ce critère pour pouvoir proposer différentes alternatives pour la fratrie, des alternatives qui réduiront les exigences sur les adultes responsables de leur prise en charge après la déclaration de vulnérabilité. Il est donc entendu que la séparation des fratries peut être une plus grande garantie pour les processus individuels de chacun d'entre eux, atténuant le risque d'échec dans le cas de l'accueil familial conjoint.

D'autre part, parmi les professionnels qui évaluent l'accueil de la fratrie comme une opportunité d'intervention, nous défendons la nécessité de nous doter de professionnels suffisamment formés et qualifiés pour faire face aux difficultés qui surgissent lorsque la relation entre frères et sœurs reproduit le modèle de fonctionnement familial. Il est entendu que c'est la mission principale des mesures de placement familial, qui doivent être constituées comme une alternative pour l'enfant ou l'adolescent afin de transcender les éléments relationnels dysfonctionnels qui ont été configurés dans leur système familial d'appartenance

## BIBLIOGRAPHIE

---

Akin, Becci A. (2011). Predictors of foster care exits to permanency: a competing risk analysis of reunification, guardianship, and adoption. *Children and Youth Services Review*, 33(6), 999-1011. doi: 10.1016/j.childyouth.2011.01.008

Albert, Vicky N. & King, William C. (2008). Survival analyses of the dynamics of sibling experiences in foster care. *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, 89(4), 533-541. doi: 10.1606/1044-3894.3819

Bandura, Albert (1977). *Social learning theory*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Barth, Richard P.; Lloyd, E. Christopher; Green, Rebecca L.; James, Sigrid; Leslie, Laurel K. & Landsverk, John (2007). Predictors of placement moves among children with and without emotional and behavioral disorders. *Journal of Emotional and Behavioral Disorders*, 15(1), 46-55. doi: 10.1177/10634266070150010501

Bowlby, John (1982). *Attachment and loss. Volume I: Attachment* (2<sup>a</sup> ed.). Nueva York: Basic Books. (Original publié en 1969).

Connor, Sharon (2005). *Information packet: siblings in out-of-home care*. Nueva York: Hunter College

School of Social Work. Obtenido de [http://www.hunter.cuny.edu/socwork/nrcfcpp/downloads/information\\_packets/siblings.pdf](http://www.hunter.cuny.edu/socwork/nrcfcpp/downloads/information_packets/siblings.pdf)

Drapeau, Sylvie; Simard, Marie; Beaudry, Madeleine; Charbonneau, Cecile (2000). Siblings in family transitions. *Family Relations*, 49(1), 77-85. doi: 10.1111/j.1741-3729.2000.00077.x

Dumaret, Annick-Camille & Rosset, Dominique-Jeanne (2005). Adoption and child welfare protection in France. *Early Child Development and Care*, 175(7-8), 661-670. doi: 10.1080/0300443042000302636

Fowler, Craig (2009). Motives for sibling communication across the lifespan. *Communication Quarterly*, 57(1), 51-66. doi: 10.1080/01463370802662499

Gass, Krista; Jenkins, Jennifer & Dunn, Judy (2007). Are sibling relationships protective? A longitudinal study. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 48(2), 167-175. doi: 10.1111/j.1469-7610.2006.01699.x

Goettig, Ann (1986). The developmental tasks of siblingship over the life cycle. *Journal of Marriage and the Family*, 48, 703-714. doi: 10.2307/352563

Hegar, Rebecca Lucille (1986). Siblings in foster care: a descriptive and attitudinal study. (Thèse de doctorat). Disponible dans la base de données Proquest Dissertations and Theses. (UMI No. 8702929)

Hegar, Rebecca L. (2005). Sibling placement in foster care and adoption: An overview of international research. *Children and Youth Services Review*, 27(7), 717-739. doi: 10.1016/j.childyouth.2004.12.018

Hoffman, Kristi L.; Kiecolt, K. Jill & Edwards, John N. (2005). Physical violence between siblings. A theoretical and empirical analysis. *Journal of Family Issues*, 26(8), 1103-1130. doi: 10.1177/0192513X05277809

Jones, Christine (2016). Sibling relationships in adoptive and fostering families: a review of the international research literature. *Children & Society*, 30, 324-334. doi: 10.1111/chso.12146

Kim, Jeeyung Cacilia (2001). The importance of sibling relationships for maltreated children in foster care. (Thèse de doctorat). Disponible dans la base de données Proquest Dissertations and Theses. (UMI No. 3026307)

Kosonen, Marjut (1996). Maintaining sibling relationships -neglected dimension in child care practice. *The British Journal of Social Work*, 26, 809-822.

Leathers, Sonya J. (2005). Separation from siblings: associations with placement adaptation and outcomes among adolescents in long-term foster care. *Children and Youth Services Review*, 27, 793-819. doi: 10.1016/j.childyouth.2004.12.015

Lundström, Tommy & Sallnäs, Marie (2012). Sibling contact among Swedish children in foster and residential care -Out of home care in a family service system. *Children and Youth Services Review*, 34(2), 396-402. doi: 10.1016/j.childyouth.2011.11.008

McCormick, Adam (2010). Siblings in foster care: an overview of research, policy and practice. *Journal of Public Child Welfare*, 4, 198-218. doi: 10.1080/15548731003799662

Ofsted (2014). Children's care monitor 2013/14. Children on the state of social care in England. Obtenu de <https://dera.ioe.ac.uk/19818/1/Children's%20care%20monitor%20201314.pdf>

Pinel-Jacquemin, Stéphanie; Cheron, Juliette; Favart, Evelyne; Dayan, Clémence & Scelles, Régine (2013). Violence among siblings and joint placement: a review of the literature. *Early Child Development and Care*, 183(7), 963-980. doi: 10.1080/03004430.2012.699965

Rock, Stephen; Michelson, Daniel; Thomson, Stacey & Day, Crispin (2015). Understanding foster placement instability for looked after children: a systematic review and narrative synthesis of quantitative and qualitative evidence. *British Journal of Social Work*, 45, 177-203. doi: 10.1093/bjsw/bct084

Seale, Carolyn E. & Damiani-Taraba, Gissele (2017). Always together? Predictors and outcomes of sibling co-placement in foster care. *Child Welfare*, 95(6), 1-28.

Segrin, Chris & Flora, Jeanne (2005). *Family communication*. New Jersey & Londres: Lawrence Erlbaum Associates.

Sheehan, Grania; Darlington, Yvonne; Noller, Patricia & Feeney, Judith (2004). Children's perceptions of their sibling relationships during parental separation and divorce. *Journal of Divorce & Remarriage*, 41(1-2), 69-94. doi: 10.1300/J087v41n01\_05

Shlonksy, Aron; Webster, Daniel & Needell, Barbara (2003). The ties that bind.

*Journal of Social Service Research*, 29(3), 27-52. doi: 10.1300/J079v29n03\_02

Shlonsky, Aron; Bellamy, Jennifer & Elkins, Jennifer (2005). Siblings in foster care. *Children and Youth Services Review*, 27, 693-695.

Smith, Maureen C. (1996). An exploratory survey of foster mother and caseworker attitudes about sibling placement. *Child Welfare*, 75(4), 357-375.

Staff, Ilene & Fein, Edith (1992). Together or separate: a study of siblings in foster care. *Child Welfare*, 71(3), 257-270.

Tarren-Sweeney, Michael & Hazell, Philip (2005). The mental health and socialization of siblings in care. *Children and Youth Services Review*, 27, 821- 843. doi: 10.1016/j.childyouth.2004.12.014

Von Bertalanffy, Ludwig (1989). *Teoría general de los sistemas. Fundamentos, desarrollo, aplicaciones* (Juan Almela, Trad.). México D. F.: Fondo de Cultura Económica. (Original publicado en 1968).

Waid, Jeffrey (2014). Sibling foster care, placement stability, and well-being: a theoretical and conceptual framework. *Journal of Family Social Work*, 17(3), 283- 397. doi: 10.1080/10522158.2014.885474

Whelan, David J. (2003). Using attachment theory when placing siblings in foster care. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 20(1), 21-36.



# SAREA



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:

